



TRAITEMENT DES INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNEES PERSONNELLES POUR L'AIDE AU MERITE POUR LES ETUDIANT.ES DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Cette notice fournie par la Région Occitanie a pour objectif de vous informer :

- des engagements en matière de protection des données à caractère personnel,
- de vos droits et des modalités de l'utilisation de vos données personnelles.

RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Le responsable de traitement est la Région Occitanie représentée par sa présidente Carole DELGA.

Une question concernant le traitement de vos données personnelles ? Vous voulez exercer vos droits ?

- Par courrier : 22 boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse Cedex 9
- Par mail : dpd@laregion.fr (uniquement pour les questions relatives au traitement des données personnelles).

ASSISTANCE

Pour tout besoin d'assistance ou d'information concernant le dispositif de l'aide au mérite pour les étudiant.es du secteur sanitaire et social, vous pouvez contacter le service des formations sanitaires et sociales de la Région Occitanie.

- Par téléphone - ligne dédiée aux bourses sanitaires et sociales : 0800.33.50.50.
- Par courriel : bss.assistance@laregion.fr
- Par courrier :

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Service des Formations Sanitaires et Sociales
22 boulevard du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9

TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de l'**Aide au mérite pour les étudiant.es du secteur sanitaire et social** est établi en conformité avec les dispositions du Règlement général pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » dans sa dernière version.

Ce traitement a pour fondement juridique : **le contrat**.

Ce traitement a **pour finalité le versement d'une aide au mérite de 900 € aux étudiant.es éligibles dans le règlement des bourses d'études paramédicales, en maïeutique et en travail social**. Les sous-finalités sont les suivantes :

- La gestion des inscriptions sur le formulaire rempli par les étudiants sollicitant l'aide,
- L'instruction de la demande d'aide par les étudiant.es dans le respect des critères d'éligibilité, définis dans le règlement des bourses,
- Le suivi des demandes et du paiement des aides si éligibilité.

Les catégories de données utilisées sont les suivantes :

-> Informations collectées sur le formulaire

- Noms, Prénoms, Adresse mail
- Organisme de Formation dans lequel l'étudiant.e est inscrit.e à la rentrée universitaire 2021-2022
- Formation suivie

-> Pièces justificatives demandées

- Pièce d'identité du demandeur (pour éviter toute fraude sur identité civile du demandeur)
- RIB
- Diplôme du baccalauréat ou relevé de notes du baccalauréat / Certificat de scolarité ou copie de la carte étudiante
- Notification officielle de bourse versée par la Région Occitanie

Communication de vos données : les données sont **communiquées aux services de la Pairie Régionale pour paiement de l'aide au mérite, aux agents habilités de la Région Occitanie, ainsi qu'à ses sous-traitants** (Dataetic et à l'hébergeur Systonic) auxquels la Région a confié l'exécution de certaines prestations.

Nous veillons à ce que seules les personnes habilitées et autorisées puissent avoir accès aux données et la Région vous garantit qu'elle vérifie et exige que ses sous-traitants présentent des garanties suffisantes en matière de protection des données personnelles.

Certaines données personnelles peuvent être adressées à des tiers ou à des autorités légalement habilitées (ex. administrations de l'état, instances de contrôle) et ce pour satisfaire nos obligations légales, réglementaires ou conventionnelles.

Durée de conservation des données : les durées de conservation que nous appliquons à vos données à caractère personnel sont proportionnées aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. En conséquence, nous organisons notre politique de conservation des données de la manière suivante : elles seront conservées 3 ans (l'aide au mérite étant possiblement versée pendant 3 ans et dans le cadre d'un contentieux jusqu'à épuisement de toutes les voies de recours).

A l'issue de cette durée de conservation, elles **seront effacées ou seront anonymisées pour être conservées uniquement à des fins statistiques**.

Vos données ne sont pas :

- vendues ou utilisées **pour une finalité autre que celle évoquée** précédemment.
- transférées vers un pays tiers à l'Union Européenne ou une organisation internationale.

DROITS DE LA PERSONNE CONCERNEE PAR LE TRAITEMENT

Dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel, **vous disposez de plusieurs droits issus du RGPD** que vous pouvez faire valoir à l'adresse dpd@laregion.fr, en fonction de la nature de vos traitements et en justifiant de votre identité :

- droit d'**accéder à vos données** faisant l'objet d'un traitement (article 15 du RGPD),
- droit de **retirer votre consentement** à tout moment, sans remettre en cause le traitement mis en œuvre jusque-là (article 7 du RGPD),
- droit d'obtenir la **rectification de données inexactes** ou le complément de données incomplètes (article 16 du RGPD),
- droit d'obtenir **l'effacement de vos données**, dans les cas prévus à l'article 17 du RGPD,
- droit **d'obtenir la limitation du traitement** exercé sur vos données pour stopper tout ou partie du traitement de vos données, à l'exception de leur conservation (article 18 du RGPD),
- droit à **la portabilité de vos données** (article 20 du RGPD),
- droit de vous **opposer au traitement** pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données vous concernant, y compris un profilage (article 21 du RGPD),
- droit **d'introduire une réclamation** auprès de la CNIL (article 13 du RGPD).

PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Il est indiqué qu'il n'est pas procédé, au moyen des données à caractère personnel collectées, à une prise de décision automatisée au sens de la Réglementation en vigueur. Une prise de décision automatisée est une décision prise à l'égard d'une personne, par le biais d'algorithmes appliqués à ses données personnelles, sans qu'aucun être humain n'intervienne dans le processus.

PROTECTION DE VOS DONNEES

La Région Occitanie met en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles en vue de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel afin d'empêcher que celles-ci soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Elle assure un niveau de sécurité adapté aux risques liés au traitement et à la nature des données à protéger.

DIVERS :

- **DONNEES POST MORTEM** : Conformément à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

- **DROIT APPLICABLE** : Tout litige en relation avec l'utilisation de vos données personnelles est soumis au droit Français. Toute réclamation ou litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes de préservation des données personnelles sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.